

REUNION DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à 20 h 00, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	20 mars 2024	Affichage	10 avril 2024
Quorum (11)	19	Votants	22

Etaient convoqués les conseillers municipaux suivants : LEMAZURIER Fabrice, HOMMET Adèle, BOURBEY Marc, MAROIE Serge, GENET Philippe, PRADEAU-BREARD Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LE BUZULLIER Chantal, LAMOUREUX Serge, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, GIRES Pascal, MARTIN Fabienne, MAUDUIT Ludovic, LESAGE Florence, DESLANDES Angélique, DOLOUE Cédric, LAGRANGE Emmanuel, BISSON Valérie, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, LESOUEF Nicolas.

Absents excusés : DESLANDES Angélique, BESSON Huguette, MAUDUIT Ludovic, LAGRANGE Emmanuel

Pouvoirs : DESLANDES Angélique donnant pouvoir à HOMMET Adèle. BESSON Huguette donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice. MAUDUIT Ludovic donnant pouvoir à DOLOUE Cédric.

Ordre du jour : 1/ OPERATION IMMOBILIERE : compte de gestion 2023. 2/ OPERATION IMMOBILIERE : compte administratif 2023. 3/ OPERATION IMMOBILIERE : affectation du résultat 2024. 4/ OPERATION IMMOBILIERE : vote du budget Primitif 2024. 5/ BUDGET COMMUNAL : compte de gestion 2023. 6/ BUDGET COMMUNAL : compte administratif 2023. 7/ BUDGET COMMUNAL : affectation du résultat 2024. 8/ BUDGET COMMUNAL : vote du budget Primitif 2024. 9/ TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2024. 10/ SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. 11/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 12/ HALLE WESTPORT : AVENANT 1 LOT 7.13/ ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2024

Le conseil municipal, après avoir désigné Florence LESAGE comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 13 février 2024

OPERATION IMMOBILIERE : compte de gestion 2023 240326-01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

QUESTIONS DIVERSES

Horaires d'été au pôle public :

Du 15 juillet au 16 août 2024 le pôle public sera fermé à 17 heures tous les jours et le vendredi après-midi.

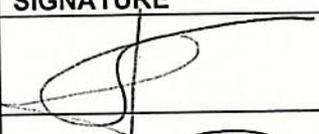
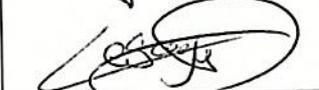
Le secrétariat de la mairie de Lozon sera fermé du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

Calendrier des élus :

9/04/2024 20h	<i>Prochains conseils municipaux</i>
14/05/2024 20h	
11/06/2024	
1/05/2024	<i>Braderie</i>
3-5/05/2024	<i>Festival Opestacle</i>
8/05/2024	<i>Cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945</i>
23/05/2024	<i>Tour de la Manche cycliste</i>
26/05/2024	<i>Fête du Bois</i>
7/08 et 09/06/2024	<i>Festivités du 80' anniversaire du Débarquement</i>
09/06/2024 8H-18H	<i>Elections européennes</i>
12/07/2024 15H30-17H	<i>Signature du CPS</i>
14/09/2024	<i>Festival Vachement Sonore</i>

-Délibérations prises au cours de la séance :

240326-01 ;240326-02 ;240326-03 ;240326-04 ;240326-05 ;240326-06 ;240326-07 ;240326-08 ;240326-09 ;240326-10 ;240326-11 ;240326-12 ;240326-13

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
LEMAZURIER	Fabrice	Maire	
LESAGE	Florence	Secrétaire de séance	

**HALLE WESTPORT : AVENANT 1 LOT 7
240326-12**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 26 mars 2024.
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise BLIN LEMONNIER de HAMBYE dans le cadre des travaux relatifs à la Halle Westport

Lot 7 : ELECTRICITE CHAUFFAGE

Attributaire : BLIN-LEMONNIER

Marché initial :

Avenant n° 1 :

13 391.54 € HT
+ 975.33 € HT

Nouveau montant du marché :

Modification en %

14 366.87 € HT
7.28 %

Objet : ajout d'un luminaire, câble pour la borne tactile et raccordement au coffret du marché.

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2024
240326-13**

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours.

L'organisation du temps scolaire reste la suivante :

	Temps d'enseignement du matin	Temps d'enseignement de l'après-midi	Pause méridienne
Lundi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Mardi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Jeudi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45
Vendredi	8h45-12h00	13h45-16h30	12h00-13h45

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 240326-10

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 4 000 €.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 240326-11

Les conseillers municipaux devant s'abstenir de participer à l'examen de l'affaire à laquelle ils sont intéressés, Serge LAMOUREUX, Pascal GIRES et Cédric DOLOUE ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré par 19 voix « pour », le conseil municipal approuve le versement des subventions suivantes pour l'année 2024 et précise qu'il pourra adopter l'octroi de subvention en cours d'année dans le cadre d'événement ponctuel.

Amicale des pompiers	350,00 €
Associations Anciens Combattants Marigny	190,00 €
Associations Anciens Combattants Lozon	190,00 €
Association des donneurs de sang	50,00 €
Association Lyre Marignaise	1 000,00 €
Bibliothèque de Marigny	2 650,00 €
Comité des fêtes Marigny	450,00 €
Comité des fêtes Lozon	450,00 €
Prévention routière	80,00 €
UCAM	120,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Association des parents d'élèves école JB	500,00 €
Association des parents d'élèves des Marais	50,00 €
Association de Croix de guerre et valeur militaire	50,00 €
Panier solidaire	3 350,00 €
Jardins familiaux	100,00 €
Société de Chasse Lozon-le Mesnil Vigot	190,00 €
Marigny Evénement	2 000,00 €
Marigny Tourisme	1 000,00 €
Keep cool country	300,00 €
polycar compétition	200,00 €
Au 120	2 000,00 €
Arts divers	400,00 €
WMLLL	300,00 €
Marigny Pilates	150,00 €
Ecole de musique Canisy-Marigny	6 600,00 €
TOTAL	22 820,00 €

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part

BUDGET COMMUNAL : compte administratif 2023 240326-06

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.

Sous la présidence de Madame Adèle HOMMET, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 qui laisse apparaître les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

- Un excédent de 1 221 275.59 €

En section d'investissement :

- Un solde d'exécution de 1 413 288.40 €.
- Un montant des restes à réaliser de - 1 385 918 €

BUDGET COMMUNAL : affectation du résultat 2024 240326-07

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2023 de 1 221 275.59 € au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté.
- Le solde d'exécution reporté 2023 de 1 413 288.40 € au compte R001 en excédent d'investissement reporté.

BUDGET COMMUNAL : vote du budget Primitif 2024 240326-08

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 4 036 017.59 € en section de fonctionnement
- à la somme de 3 394 760.00 € en section d'investissement.

TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2024 240326-09

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition soit pour 2024 :

Foncier bâti	41.27 %
Foncier non bâti	38.73 %
Taxe d'habitation	11.30 %

Les taux par commune déléguée sont les suivants :

	MARIGNY	LOZON
Foncier bâti	41.46	38.88
Foncier non bâti	39.96	37.15
Taxe habitation	11.50	10.52

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

OPERATION IMMOBILIERE : compte administratif 2023 240326-02

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.

Sous la présidence de Madame Adèle HOMMET,

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un excédent de 702 250,32 € en section de fonctionnement.
- Un déficit de 154 293,03 € en section d'investissement.

OPERATION IMMOBILIERE : affectation du résultat 2024 240326-03

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2023 de 702 250,32 € au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté.
- Le déficit d'investissement 2023 de 154 293,03 € au compte D001 en déficit d'investissement reporté.
- L'affectation en réserve R1068 en investissement de 154 293,03€

OPERATION IMMOBILIERE : vote du budget Primitif 2024 240326-04

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 858 250,32 € en section de fonctionnement
- à la somme de 314 293,03 € en section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL : compte de gestion 2023 240326-05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;